## P7\_TA(2009)0035

## Appareils à gaz (version codifiée) \*\*\*I

Résolution législative du Parlement européen du 20 octobre 2009 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les appareils à gaz (version codifiée) (COM(2007)0633 – C6-0393/2007 – 2007/0225(COD))

(Procédure de codécision – codification)

## Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2007)0633),
- vu l'article 251, paragraphe 2, et l'article 95 du traité CE, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C6-0393/2007),
- vu l'accord interinstitutionnel du 20 décembre 1994 sur une méthode de travail accélérée pour la codification officielle des textes législatifs<sup>1</sup>,
- vu les articles 86 et 55 de son règlement,
- vu le rapport de la commission des affaires juridiques (A7-0025/2009),
- A. considérant que, de l'avis du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, la proposition en question se limite à une codification pure et simple des textes existants, sans modification de leur substance,
- 1. approuve la proposition de la Commission telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission;
- 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO C 102 du 4.4.1996, p. 2.